



COMMUNIQUE

La Convention pour la République a pris connaissance par voie de presse d'un chronogramme de 5 ans soumis par les autorités de la transition à la CEDEAO.

Cette proposition trahit la volonté des participants qui en majorité avaient soutenu lors des débats une période de 6 à 12 mois.

Au regard de cette instrumentalisation des assises et de la manipulation des masses, la Convention pour la République ne saurait s'associer à une telle dérive qui en soi traduit un net recul de la démocratie dans notre pays.

Par conséquent, la Convention pour la République invite toutes les parties prenantes à un dialogue républicain aux fins d'inscrire les actions prioritaires dans un chronogramme consensuel n'excédant pas les 12 mois.

Bamako, le 4 janvier 2022

Le Directoire

Fraternité - Sursaut - Justice

Hamdallaye ACI - 2000, Rue 395, porte 359 - Bamako - Mali